



**REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE
LIBRE
DU 13 JUILLET 2015**



Châteaubernard
Jeudi 16 juillet

Sa pizza faite maison

Les jardins Respectueux de Châteaubernard regorgent de belles plantes aromatiques. L'occasion de faire sa propre pizza lors d'un atelier culinaire dans un joli coin de verdure. Rendez-vous au potager à 18h30.
5984 rue de la Trèche. Tarif : 10€.

La Spirits Valley, projet en passe de devenir réalité

ÉCONOMIE Une association est sur les rails, les aides financières se précisent. Le projet d'une organisation fédératrice autour de la filière des spiritueux est en train d'accélérer

PHILIPPE MÉNARD
pmenard@ouest.fr

Un combat de perdu, un autre de relancé. En bon chef d'entreprise, Claude Maumont affiche une remarquable capacité à rebondir. Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Cognac s'était investi sans retenue pour empêcher la défection de l'état de « raboter » drastiquement la trésorerie de l'organisme consulaire. Claude Maumont pointait le caractère « injuste » de cette mesure, qui privait la CCI des fonds patiemment accumulés pour ses projets, tels que la rénovation des locaux de l'Institut consulaire de formation (ICF) et la Spirit Valley, la structuration de la filière régionale des spiritueux.

L'arrivée d'une députée charentaise, Martine Pirville, au secrétariat d'état au commerce, aurait pu être un atout. Mais elle arrive trop tard. Claude Maumont était déjà remonté jusqu'au ministère des Finances, à Bercy, pour plaider sa cause. « Comme le prélèvement fait l'objet d'une loi, il n'y a qu'une loi qui puisse le changer. Il ne faut pas attendre de l'Assemblée nationale et du Sénat qu'ils fassent machine arrière. C'est foutu de chez foutu », considère-t-il.

Un « Spiritsothon »

Le dirigeant a reconverti toute son énergie dans « un projet qui lui tient à cœur », la Spirit Valley. Un terme auquel il préfère celui de « Spirits Valley », « la vallée des spiritueux », plutôt que... « la vallée de l'esprit ». Le concept existe depuis une poignée d'années, il correspond même à une réalité, la présence autour de Cognac et dans le bassin de la Charente d'une foule d'entreprises liées à l'économie des spiritueux. L'objectif est de constituer un « cluster », autre terme anglophone désignant une « grappe » d'entreprises autour d'un intérêt commun, pour donner encore plus d'élan à cette filière.

« J'ai lancé un « Spiritsothon », glisse Claude Maumont avec un sens



Claude Maumont mise sur un budget de lancement de 550 000 euros sur deux ans. ARYX COLLE LEVAIN

« Il nous faut quelqu'un qui sache aller chercher de l'argent. Bref, il nous faut une "bête" ! »

certain de la formule. Vendredi, il a enregistré deux bonnes nouvelles. Il a rencontré le préfet de la Charente, Salvador Perez, pour lui exposer l'affaire. « Il a trouvé ça très intéressant et s'est engagé à chercher des fonds non utilisés pour ce projet », apprécie Claude Maumont.

Budget de 550 000 euros

Le même jour, la CCI a signé l'acte de vente à Logélla de locaux de Croûin qui étaient occupés depuis long-

temps par l'organisme de logement. La somme de la vente, 92 000 euros, a été « bécquée » sur le dossier de la Spirit Valley. La CCI sait aussi pouvoir compter sur le soutien du Conseil départemental et du Pays Ouest Charente, notamment.

Claude Maumont évalue à 550 000 euros sur deux ans le coût du lancement de l'opération. « La CCI va mettre au pot un minimum de 100 000 euros pour lancer le projet. Sur la facture totale, il manque aujourd'hui 130 000 euros. Je compte sur le préfet pour réduire ce montant de moitié. Et d'autres se joindront quand ils verront que ça prend forme », parle Claude Maumont.

Une association doit être constituée d'ici la fin du mois de juillet. Et en septembre, elle lancera le recr-

tement d'une perle rare pour animer le tout. « Il nous faut quelqu'un qui connaisse la région et le monde des spiritueux, qui soit polyglotte, fédérateur, qui sache aller chercher de l'argent. Bref, il nous faut une "bête" ! Ce n'est pas simple, mais sans ça, ça ne marchera pas. »

Le nom de « Spirit Valley » a été déposé par l'organisme Atlanpack, une association de professionnels, mais elle a promis de céder la marque. Tout comme la société EWG, présidée par Jean-Sébastien Robiquet, propriétaire du terme « Spirits Valley ». Dans sa stratégie, Claude Maumont n'oublie pas Martine Pirville. « On va d'abord se structurer, puis on ira la voir », indique le dirigeant, confiant sur la bonne volonté de la secrétaire d'état pour appuyer ce qui serait « le premier "cluster" en Charente ».

CHÂTEAUBERNARD

L'Ukraine invite à danser

Pour clore sa saison de danse, l'association Mille voltes a choisi la formule du concert participatif.

L'ensemble musical ukrainien Plai se déplace à la salle des fêtes des Pierrières, jeudi à 20 h 30. En deuxième partie, la piste sera ouverte pour les amateurs de danse.

Sur scène, six musiciens de Bucovine du Nord vont faire voyager le public sur des aires folkloriques d'Ukraine et des pays avoisinants. Des classiques slaves seront également au programme. Le cymbalum, la flûte de pan, l'ocarina, la dydentsivka, le kaval ou la tylnka, le voyage se veut aussi une rencontre avec des instruments traditionnels.

Plai est en tournée dans toute la France cet été. L'ensemble musical passera cinq jours en Poitou-Charentes. Les concertistes sont très demandés donc Mille voltes se ré-



L'association Mille voltes accueillera Plai.

jouit d'avoir pu saisir une date au vol.

Sandra Ballan

Tarif : 10 euros sur réservation,
12 euros sur place. Gratuit pour les moins
de 15 ans. Tél 07 81 92 15 53.
Site : www.ensembleplai.info/fr/

Finances locales: signal d'alarme

Confrontées à la baisse des dotations de l'Etat, les collectivités locales rognent sur leurs investissements. Un rapport sénatorial dénonce une situation financière «insurmontable».

La réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales entraîne une forte baisse de leurs investissements et plonge un nombre d'entre elles dans une situation financière jugée «insurmontable», selon un rapport du Sénat sur l'évolution des finances locales. Après une première baisse en 2014, le gouvernement a mis en œuvre une nouvelle diminution des dotations aux collectivités de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, dans le cadre de sa politique d'économies budgétaires. Sans remettre en cause la nécessité de réduire les dépenses, les rapporteurs soulignent l'absence de visibilité des élus locaux, qui «détournent» face à un système complexe. «A force de modifier le fon-

ctionnement des collectivités locales, les élus ne savent plus où ils en sont», résume Jacques Mézard (Radical de gauche), pour qui «il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas réformer, mais à force de réformer en continu, ça devient insupportable».

Les sénateurs demandent en priorité que les préfets adressent à chaque collectivité - communes, départements, régions... - «une information précise concernant la baisse des dotations et les éléments chiffrés lui permettant d'en évaluer l'impact».

Conséquence des réductions de crédits, «les deux tiers des collectivités locales vont se trouver structurellement dans le mur en 2017», résume Philippe Dailier (Les Républicains), de la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat, à l'origine du rapport.

Pour compenser la baisse des dotations, 44% des collectivités ont choisi «en priorité» de réduire leurs dépenses d'investissement dans leur budget 2015, selon une enquête Ifop réalisée auprès de plus de 3.000 collectivités. Un tiers d'entre elles (32%) ont choisi de réduire d'abord leurs dépenses de fonctionnement et 13% ont



Jean-Marie Bockel (UDI) préside la délégation sénatoriale à l'origine du rapport.

PHOTO AFP

opté pour une hausse de la fiscalité. Jusqu'à présent, elles sont en revanche très peu nombreuses (5%) à choisir en priorité de s'endetter pour dégager de nouvelles ressources.

L'efficacité de la réforme mise en cause

Au total, selon le rapport sénatorial, 52% des collectivités ont déjà baissé leurs dépenses d'investissement en 2015, dont un tiers ont voté une baisse d'au moins 10%. Les équipements en général, les travaux de voirie, l'entretien des bâtiments, sont les premiers touchés. Et seules les régions semblent avoir pu «relativement préserver

leur niveau d'investissement». Autres secteurs affectés par les baisses de dotations: les subventions aux associations et les services administratifs et des personnels.

Selon les rapporteurs, les élus locaux sont par ailleurs «très acceptifs quant à la nécessité et l'efficacité de la baisse des dotations de l'Etat»: 63% d'entre eux jugent qu'elle n'est pas nécessaire et 68% qu'elle n'est pas efficace. Ce scepticisme est encore plus fort (78%) sur la capacité de la réforme territoriale à générer des économies.

«Si les choses ne sont pas redressées, beaucoup de communes vont être dans des difficultés graves», note Jean-Marie Bockel (UDI), qui préside la délégation sénatoriale.

Selon le rapport, la baisse des investissements risque en particulier d'avoir des retombées importantes sur le secteur de la construction et des conséquences négatives pour l'emploi.

Les rapporteurs mettent notamment en garde sur «la situation financière très délicate des départements», en raison de l'effet de «ciseaux» entre baisse des recettes et hausse des dépenses sociales.

» Les deux tiers des collectivités locales vont se trouver structurellement dans le mur en 2017.

Cognac

Un compromis de vente envisage un avenir pour les chais H.Mounier

La coopérative Unicoop ne souhaite pas s'étaler sur le sujet, mais elle veut bien confirmer l'information: un avenir se dessine peut-être enfin pour la friche H.Mounier, située au 46, avenue Victor-Hugo à Cognac.

Elle en est à la phase du «compromis de vente» concernant cette immense friche de centre-ville composée de 5000 m² de chais, de parkings et de bureaux autrefois occupés au négoce.

Céder les chais abandonnés, à qui et pourquoi?

Soucieuse de rester discrète à l'heure où on est encore loin de la signature de l'acte définitif,

Unicoop choisit de ne rien dévoiler. Selon nos

informations, l'acheteur est un groupe désireux

de transformer le site en résidences privées pour

des seniors. Les tractations sont engagées depuis

plusieurs semaines. Il apparaît que les deux

parties sont d'accord. Il y a cependant un gros

«mais»: les bâtiments de France, qui depuis

toujours sont chargés de veiller à la préservation

du patrimoine, ont une nouvelle fois - comme

c'est leur droit et leur mission -, mis leur nez dans

l'affaire et livré leur sentiment. Dans la réalisation

de son projet, le futur propriétaire devra

s'engager à conserver les éléments des chais qui

sont un témoin industriel et patrimonial.

En clair, pas question de détruire les éléments

clefs de l'histoire locale, tels les poutres Eiffel

installées à l'intérieur, ou de moderniser à

outrance la façade extérieure si significative.

On ne gomme pas les traces du passé.

Si Unicoop choisit de communiquer à minima

sur ce dossier, c'est sans doute parce qu'elle sait à

quel point le sujet est sensible. Il y a un peu plus



À l'abandon depuis 2005, les chais de l'avenue Victor-Hugo se dégradent. Un acheteur est intéressé. Photo S. U.

de deux ans, au regard de l'état de délabrement important des chais et du domaine - l'ancien lieu de stockage des eaux-de-vie et de préparation pour les pineaux s'étend de l'avenue Victor-Hugo à la rue Maignan -, elle avait lancé une procédure visant à raser carrément ces vestiges immobiliers. Faire table rase du manodécote en décrépite qu'aucun acheteur ne semblait vouloir, pour vendre le terrain au débarrassé des gravats. Mais c'était déjà sans compter sur l'intervention de l'architecte des bâtiments de France. Marion Hansmann a refusé la destruction, arguant que ce bâti symbole d'un pan de l'histoire de cognac ne pouvait pas disparaître.

Stéphane URBAJTEL

Unesco: le cognac après le champagne ?

Frédéric BERG
berg@charente.fr

Le 4 juillet dernier, l'Unesco a triqué au champagne et au bourgogne en inscrivant les coteaux, maisons et caves de champagne ainsi que les climats de bourgogne sur la liste du patrimoine mondial. Cette reconnaissance de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) de deux régions et de leur vin ouvre l'effle la porte pour le cognac qui fait mijoter sa candidature depuis maintenant trois ans ?

Un expert pour dire oui ou non

Celui qui débent une bonne partie de la réponse vient justement de passer deux jours dans le Cognac à sillonner le territoire et à multiplier les rendez-vous discrets dans les grandes maisons. Michel Cotte est un des meilleurs experts internationaux du patrimoine mondial, lui-même conseiller pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco et porte-parole de l'Icomos (Comité international des monuments et des sites), comité consultatif qui arbitre une partie des candidatures. C'est à son cabinet spécialisé que le Pôle territorial Ouest Charente a confié le soin de dire si oui ou non la candidature du vignoble cognac était pertinente, et si oui, comment, en retenant quels éléments, quel périmètre... « Nous avons atteint nos limites de compétence. Cette étude de faisabilité nous apportera une réponse très claire », souligne Jérôme Soumssou, président du Pays Ouest Charente qui

indique que Michel Cotte, qui ne souhaitait pas rencontrer la presse lors de son séjour, n'a pas soufflé mot pour indiquer s'il avait une première idée: « Il ne dit rien et c'est bien logique. Il veut avoir toutes les clés en main pour rendre son rapport. On saura en septembre si on continue ou pas, en fonction de ses préconisations. »

Les erreurs à éviter

Si le Cognac n'a pas encore de réponses, les bâtisseurs des deux projets lauréats du champagne et du bourgogne ont, eux, un avis sur la candidature cognacaise. Pierre Cheval, viticulteur et président de l'association Paysage de Champagne, qui a porté le projet champenois pendant huit ans, estime que si le timing n'est pas idéal (lire encadré), il y a toutefois un coup à jouer à condition d'éviter certains écueils.

« Ce n'est pas un concours de beauté ! Il faut éviter de faire un dossier de beaux paysages. Il faut bien écouter ce que disent les experts, suivre à la lettre leurs conseils comme de bons élèves », insiste Pierre Cheval qui ajoute que le Cognac doit jouer la carte des biens matériels et pas celles des biens immatériels: « Le champagne, qui a pourtant une très forte valeur symbolique, plus forte que celle du cognac, n'y est pas allé. Il ne faut pas débrancher la dentelle, ça ne débouchera sur rien. »

Des lieux emblématiques

Ainsi si le Cognac veut mettre en avant le processus unique d'élaboration de son produit (alambic,



Pierre Cheval, architecte de la candidature du champagne, prévient: « Ce n'est pas un concours de beauté »

Photo: Cl.

double distillation, stockage, assemblage), il faudra le mettre en relation avec du concret, des alambics, des chais, des bâtiments, des terroirs... « Il faut chercher un minimum de lieux emblématiques qui portent le témoignage de ce processus de fabrication et attestent de sa valeur universelle exceptionnelle, un critère obligatoire », ajoute Pierre Cheval. Michel Gaillard, autre promoteur du dossier champagne, pense, lui, que si un alcool doit être classé, c'est bien le cognac: « J'ai la conviction qu'il y a matière à classer. Son histoire est ancienne et unique. Il y a quelque chose à faire aussi autour du fleuve qui a joué un rôle important dans le développement du co-

gnac. » Il sera peut-être un des artisans de la candidature du Cognac puisqu'après avoir signé l'encyclopédie du champagne, ce passionné travaille à l'encyclopédie... du cognac.

Un combat interne et externe

Autre avis intéressant, celui d'Albert de Villaine, propriétaire du domaine de la Romanée-Conti en Côte-d'Or: « Je connais peu les spécificités du vignoble de cognac mais ce que je peux dire c'est qu'il faut beaucoup travailler, et notamment creuser la question de la Valeur universelle exceptionnelle. Il est impératif de définir ce

qui fait le caractère unique du vignoble. C'est ce qui nous a permis à nous d'obtenir le classement avec les climats, ces parcelles si spécifiques à notre vignoble. » Celui qui a initié et porté le dossier Bourgogne ajoute que le classement a été « un combat, aussi bien en interne pour convaincre et fédérer, qu'à l'externe. » Le Champenois Pierre Cheval, lui emboîte le pas: « Le plus difficile c'est l'échelon français. Il faut être choisi par le ministère comme dossier étendu. Jusqu'à maintenant, la France pouvait présenter deux dossiers par an au titre des biens matériels, ça va passer à un seul et peut-être même un tous les deux ans. »